



COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique Hospitalière ont été reçues ce jour, dans la continuité de la journée du 22 Mai 2013, sur la revalorisation salariale des sages-femmes hospitalières. *

Les propositions de grilles indiciaires sont très en deçà des attentes de la profession, voire provocatrices. Les organisations syndicales représentatives ne peuvent souscrire à de telles propositions. Nous avons exigé que le Ministère en fasse de nouvelles, en rapport avec les compétences et les responsabilités exercées par les sages femmes, y intégrant le régime indemnitaire et développant les grilles de reclassement.

Au vu du retard pris dans la mise en œuvre de ces grilles, les sages femmes ne peuvent se contenter d'un simple rattrapage (162 euros bruts par mois en moyenne d'après les simulations avancées par le ministère).

L'intersyndicale exige d'être reçue sur ce sujet par la ministre de la santé avant que s'ouvrent tous débats sur l'évolution de la place des sages femmes dans le système de santé.

Le préalable est la reconnaissance du caractère médical incontournable des professionnel-les. Cela passe, en priorité, par la revalorisation salariale en rapport avec les qualifications et le niveau de responsabilité.

L'intersyndicale CFE-CGC, UNSA, SUD-SANTE, FO, CFDT, CGT rappelle que seules les organisations représentatives de la Fonction Publique sont habilitées à négocier sur les grilles de salaires des sages-femmes des hôpitaux ainsi que sur leur statut.

Paris, le 13 novembre 2013

* Ne faisant pas partie des organisations syndicales reçues ce jour là, mais qui avait appelé à l'action dans l'unité syndicale, l'UNSSF a décidé de s'associer à ce communiqué.